

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 17 juin 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, R. Denis Dubé, Thomas Howard et Dr. Jean Amyotte.

Également présent : M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

La session débute à 19:30 heures.

14-06-2028

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assurance – Schéma couverture de risques
4. Fin d'emploi – Pompier volontaire
5. AccèsD - Nouvel administrateur principal
6. Affichage d'un poste: Remplacement pour l'usine de traitement des eaux
7. Affichage d'un poste : Chef département d'urbanisme
8. Programme pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM)
9. Demande de permis pour spectacles
10. Demande de drainage – Erwin Mohr
11. Réparations – Chemin de la Montagne
12. Égout secteur Quyon – M. Leach
13. Réparation de la niveleuse
14. Estimé pour coupe de gazon – Chemins Asaret et Fortin
15. Copie de la résolution – Fort-Coulonge
16. Location du centre communautaire
17. Poste de commis de bureau général – Temporaire
18. Période de question du public
19. Levée de l'assemblée

Tous les conseillers étant présents et renonçant à l'avis de convocation,

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : Item # 18 : Adoption du règlement 09-14 pour amender le règlement 22-13 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'un camion-citerne pour la municipalité de Pontiac

Item # 19 : Projet Lusk

Item # 20 : Fête du Canada

Item # 21 : Paysagement – Hôtel de ville

Modification :

Item # 9 : Demande de permis pour spectacles devient : Demande de licence – Numéro d'établissement 2381-895

Adoptée

14-06-2029

ASSURANCE – SCHEMA COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une réduction allant jusqu'à 10% du coût d'assurance relevant des immeubles appartenant à la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT la résolution 10-06-241;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été approuvé par le Gouvernement du Québec le 17 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à cette réduction de coût, les assureurs de la municipalité demandent une confirmation de l'engagement de la municipalité à se conformer au schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE cette confirmation doit être présentée sous forme d'une résolution adoptée après l'approbation du schéma de couverture de risque de la MRC des Collines par le Gouvernement du Québec;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de confirmer l'intention de la municipalité de Pontiac de se conformer au schéma de couverture de risque de la MRC des Collines.

Adoptée

14-06-2030

FIN D'EMPLOI – POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Joannis avait été engagé à titre de pompier volontaire avec période de probation d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire touche à sa fin;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas donné rempli les conditions durant cette période;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette fin au lien d'emploi de M. Alexandre Joannis.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à M. Joannis de rendre à la municipalité l'équipement et tous les effectifs qui lui ont été prêtés lors de son service.

Adoptée

14-06-2031

ACCÈSD AFFAIRES – NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

Il est

Proposé par :

Secondé par :

ET RÉSOLU QUE M. Benedikt Kuhn soit désigné administrateur principal en remplacement temporaire de M. Sylvain Bertrand aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE M. Benedikt Kuhn soit désigné administrateur principal en remplacement de M. Sylvain Bertrand temporaire aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Adoptée

14-06-2032

AFFICHAGE D'UN POSTE – REMPLACEMENT POUR L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le bon fonctionnement des usines d'assainissement de traitements des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un seul employé assume cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre employé de la municipalité ne possède les compétences ou l'intérêt pour agir en tant que son remplaçant;

CONSIDÉRANT QUE la supervision de ces installations exige souvent des rappels au travail le soir, la fin de semaine, pendant les vacances ou les jours fériés;

CONSIDÉRANT le nombre important d'heures supplémentaires ainsi travaillées;

CONSIDÉRANT QU'un montant avait été prévu au budget de 2014;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande au directeur général adjoint de préparer un document comprenant les exigences requises afin de procéder à l'affichage pour un poste de remplacement pour l'usine de traitement d'eau, le tout pour un montant maximal de 500,00\$.

Adoptée

14-06-2033

AFFICHAGE D'UN POSTE – CHEF DÉPARTEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef du département d'urbanisme est présentement vacant;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du conseil pour le département d'urbanisme;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande au directeur général adjoint de préparer un document comprenant les exigences requises afin de procéder à l'affichage pour combler le poste de chef du département d'urbanisme, le tout pour un montant maximal de 500,00\$.

Adoptée

14-06-2034

PROGRAMME POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM)

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention du gouvernement pour l'entretien du réseau routier de la municipalité de Pontiac dans le cadre du programme PARRM;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Montagne a besoin de réparations et d'entretien;

CONSIDÉRANT le coût estimé pour les réparations et entretiens des chemins susmentionnés qui s'élève à 1,05 million de dollar;

CONSIDÉRANT le coût estimé élevé des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est le plus achalandé, après la route 148;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande un montant de 500 000,00\$ dans le cadre du programme PARRM pour les réparations et entretiens du chemin de la Montagne.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la municipalité autorise le directeur général adjoint à signer les documents pertinents à cet effet.

Adoptée

14-06-2035

DEMANDE DE LICENCE – NUMÉRO D'ÉTABLISSEMENT 2381-895

CONSIDÉRANT la demande d'un nouveau permis du requérant auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE le RACJ accorde 30 jours pour une municipalité afin que celle-ci puisse s'opposer à une telle demande;

CONSIDÉRANT les plaintes reçues de la part des citoyens au sujet de l'établissement en question;

CONSIDÉRANT les limites du pouvoir de la municipalité à intervenir au sein du cadre réglementaire et légal en vigueur;

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac informe la RACJ qu'elle ne s'opposera pas à la demande du requérant, mais qu'elle encourage la RACJ à consulter la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à ce sujet.

Adoptée

14-06-2036

RÉPARATIONS – CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée dans la courbe du chemin de la Montagne immédiatement au Nord de l'intersection de la Route 148;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de demander au Directeur des travaux publics de procéder aux réparations nécessaires avant le 27 juin 2014.

Adoptée

14-06-2037

LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la demande de M. Rasto Hlavina afin de pouvoir utiliser gratuitement la salle du centre communautaire de Luskville pour une exposition de la Collection d'Art de Betakova-Hlavina, du 29 août au 2 septembre 2014 ;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité prête gratuitement la salle du centre communautaire pour la période du 29 août au 2 septembre 2014 à M. Rasto Hlavina afin d'y faire une exposition de la Collection d'Art de Betakova-Hlavina, du 29 août au 2 septembre 2014.

Adoptée

14-06-2038

POSTE COMMIS DE BUREAU GÉNÉRAL –TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la réorganisation des postes dans le bureau municipal;

CONSIDÉRANT le manque de personnel durant la période des vacances;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général adjoint à afficher un poste de commis de bureau général temporaire pour une période de un (1) à trois (3) mois.

Adoptée

14-06-2039

ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-14

« RÈGLEMENT No. 09-14- POUR AMENDER RÈGLEMENT 22-13 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal, le 27 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Secondé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce conseil le présent règlement lequel ordonne et statue ce qui suit :

« RÈGLEMENT No. 09-14- POUR AMENDER RÈGLEMENT 22-13 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter l'achat d'un camion-citerne pour la municipalité de Pontiac.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 350 000,00 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les frais, taxes provinciales et imprévus, tel qu'il appert sur l'estimation détaillée préparée par M. Sylvain Bertrand, directeur général, en date du 10 mars 2014.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 350 000,00 \$ incluant les taxes, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent

pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

14-06-2040
PROJET LUSK

CONSIDÉRANT QUE nous travaillons sur le devis pour le projet Lusk;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a fait l'inventaire et a identifié les endroits encore problématiques sur les rues du projet;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'apporter ces changements avant le pavage;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics procède aux travaux de corrections des endroits problématiques identifier et remplace les ponceaux qui doivent être changés dans le projet Lusk, le tout à être complété avant le 31 juillet 2014.

Adoptée

14-06-2041
FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT la demande des employés de remplacer le congé férié du 1^{er} juillet par le 30 juin;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac remplace le congé du 1^{er} juillet avec le 30 juin à condition que le syndicat donne son accord.

Adoptée

14-06-2042
PAYSAGEMENT HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT l'aménagement paysager actuel autour de l'hôtel-de-ville;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'approuver un montant de 500,00 \$ pour l'achat de plantes (fleurs, arbustes) pour l'aménagement paysager autour de l'hôtel-de-ville.

Adoptée

14-06-2043
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé

Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».